

**SÉANCE DU 19 SEPTEMBRE 2022**

Délibération mise en ligne le 27.09.2022 sur le site internet de la Ville de Libourne

**22-09-140**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35**

**Date de convocation : 13 septembre 2022**

L'an deux mille vingt deux, le dix neuf septembre à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVÉAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Marie-Antoinette DALLAIS, Conseillère municipale, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Laurence GARREAU, Conseillère municipale déléguée, Pierre PRUNIS, Conseiller municipal délégué

**Absente :**

Emmanuelle MERIT

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Daniel BEAUFILS pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ, Edwige NOMDEDEU pouvoir à Christophe DARDENNE, Gonzague MALHERBE pouvoir à Marie-Antoinette DALLAIS

-----  
Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance  
-----

**JUMELAGES**

**JUMELAGE AVEC LA COMMUNE DE MONTECHIARUGOLO**

Vu le Code Général des collectivités Territoriales et notamment ses articles L1115-1 ;

Considérant que les jumelages offrent des opportunités pour s'approprier l'espace européen en favorisant la mobilité dans un cadre sécurisé ;

Considérant que les jumelages sont basés sur des échanges municipaux associatifs et citoyens autour de projets éducatifs, culturels et sportifs favorisant le sentiment d'appartenance à un espace commun qui est l'Europe ;

Considérant que les jumelages sont un moyen de lutte contre le repli sur soi, la xénophobie et le racisme ;

Considérant que la ville de Libourne possède d'une longue tradition de jumelage : avec les villes de Schwandorf (Allemagne) depuis 1965, Keynsham (Angleterre) depuis 1977 et Logroño (Espagne) depuis 1979 ;

Considérant que la ville de Montechiarugolo (10.800 habitants) est une commune de la province de Parme dans la Région Emilie-Romagne en Italie, entre la chaîne des Apennins et la plaine du Pô ; que la commune est bordée par la rivière Enza qui constitue une frontière naturelle ;

Considérant que la ville de Montechiarugolo est un territoire ayant des points communs à partager avec la ville de Libourne : culture, patrimoine, gastronomie,

Considérant la visite réciproque de représentants de la ville de Libourne du 11 au 13 novembre 2021 et de la ville de Montechiarugolo du 14 au 16 juin 2022 ;

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (34 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

- accepte le principe d'un jumelage entre la ville de Libourne avec la ville de Montechiarugolo en Italie

- autorise la signature d'un accord de jumelage entre la ville de Libourne avec la ville de Montechiarugolo

- autorise les déplacements en Italie dans le cadre de cette procédure de jumelage

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 26.09.2022 et de la publication, le 27.09.2022  
Fait à Libourne

Le Maire,  
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Maire  
de la Ville de Libourne

## SÉANCE DU 19 SEPTEMBRE 2022

Délibération mise en ligne le 27.09.2022 sur le site internet de la Ville de Libourne

**22-09-141**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35**

**Date de convocation : 13 septembre 2022**

L'an deux mille vingt deux, le dix neuf septembre à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

### Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Marie-Antoinette DALLAIS, Conseillère municipale, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Laurence GARREAU, Conseillère municipale déléguée, Pierre PRUNIS, Conseiller municipal délégué

### Absente :

Emmanuelle MERIT

### Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Daniel BEAUFILS pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ, Edwige NOMDEDEU pouvoir à Christophe DARDENNE, Gonzague MALHERBE pouvoir à Marie-Antoinette DALLAIS

---

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

---

## JUMELAGES

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS « AMITIÉS LIBOURNE SCHWANDORF », « AMICI D'ITALIA » ET AU LYCÉE MAX LINDER - SEPTEMBRE 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 22-04-053 du 12 avril 2022 relative au vote du budget primitif 2022 et au vote des subventions aux associations,

Considérant les actions liées aux jumelages menées par la ville de Libourne qui nécessitent de s'appuyer sur les ressources des associations « Amitiés Libourne Schwandorf » et « Amici d'Italia » de Libourne afin de promouvoir la culture allemande et italienne à travers différents projets culturels, éducatifs ou associatifs,

Considérant que tous les deux ans, le lycée Max Linder organise un voyage itinérant en Russie, de Moscou au lac Baïkal en Sibérie et que l'année scolaire 2021/2022 a permis, lors de la 11<sup>ème</sup> édition de ce séjour, à 27 élèves apprenant la langue Russe une découverte approfondie de la culture de ce pays,

Considérant l'intérêt pour la Ville de Libourne d'accompagner ces  
de leurs projets et actions ;

Vu l'avis de la commission des finances en date du 15 septembre 2022,

Après en avoir délibéré,  
Et à l'unanimité (34 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant :

- à procéder à l'attribution de subventions aux associations « Amitiés Libourne Schwandorf » et « Amici d'Italia » ainsi qu'au Lycée Max Linder selon le tableau ci-dessous :

Structure	Montant
Amitiés Libourne Schwandorf	750 €
Amici d'Italia	500 €
Lycée Max Linder	500 €

Imputation budgétaire : chapitre 920

Certifié exécutoire compte tenu de la  
transmission en Sous-Préfecture le 26.09.2022  
et de la publication, le 27.09.2022  
Fait à Libourne

Le Maire,  
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Maire  
de la Ville de Libourne